

Le 26 mai 2016

**Objet : Rampe de mise à l'eau / 36<sup>e</sup> Avenue  
Contrôle d'accès au site**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles procède à la mise en place d'une barrière de contrôle d'accès au site de la rampe de mise à l'eau, située sur la rue Notre-Dame à l'est de la 36<sup>e</sup> Avenue. Cette dernière sera en opération pour la saison estivale 2016.

Les citoyens qui désirent bénéficier de l'accès au site et au stationnement doivent d'abord se procurer un transpondeur en se présentant à l'un des deux Bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, à compter du 6 juin 2016 seulement, avec les preuves de résidence requises (ex. : compte de taxes, compte d'utilité publique, permis de conduire, etc.) et le certificat d'immatriculation de leur véhicule personnel. Le transpondeur est valide à partir de la date d'émission jusqu'au 31 octobre 2016, entre 6 h à 23 h.

**Coût d'un transpondeur**

L'accès saisonnier au site et au stationnement est gratuit pour les résidents de Montréal et de 500 \$ pour les non-résidents. Pour les personnes qui désirent accéder au site sans transpondeur, des frais de 50 \$ s'appliquent. Ces frais devront être déboursés uniquement à la borne de paiement située à l'entrée du site (carte de crédit seulement : Visa et Master Card) à partir du 18 juin prochain.

**Installation des quais et accès au site**

Il est à noter que le niveau du fleuve permet habituellement l'installation des quais vers la fin du mois de mai. Exceptionnellement cette année, les quais seront mis en place le 6 juin. À partir de cette date, un gardien de sécurité sera sur place afin de vérifier la provenance des usagers qui devront présenter leur permis de conduire jusqu'à la mise en opération de la borne de paiement et de la barrière prévue, le 18 juin 2016.

Les non-résidents qui désireront avoir accès au site avant le 18 juin 2016 devront se procurer un permis journalier au coût de 50 \$ en se présentant, en semaine seulement, à l'un des deux Bureaux Accès Montréal de l'arrondissement. Aucun permis journalier ne sera vendu sur le site jusqu'au 18 juin 2016.

Au besoin et lors des périodes de haute fréquentation, des agents de sécurité seront sur place. Les usagers sont priés de respecter les consignes d'accès et de stationnement indiquées sur les lieux. De plus, afin d'assurer une gestion sécuritaire du site, des caméras de surveillance seront mises en place.

**Renouvellement annuel**

À chaque année, les détenteurs de transpondeur devront se présenter aux Bureaux Accès Montréal de l'arrondissement avec les documents requis pour réactivation pour la saison régulière qui sera du 1<sup>er</sup> mai (sans quai jusqu'à la fin du mois de mai) au 31 octobre, de 6 h et 23 h.

La Direction du développement du territoire et des études techniques vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer avec le 311 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Bureau Accès Montréal de Pointe-aux-Trembles**

12 090, rue Notre-Dame Est

**Bureau Accès Montréal de Rivière-des-Prairies**

8910, boulevard Maurice-Duplessis

Téléphone : 311

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)